Santé publique France

Epidémie de rougeole en Nouvelle-Aquitaine

Point de situation du 04/04/2018

Le point épidémio

La rougeole est surveillée en France par la déclaration obligatoire. Les données utilisées ici ont été extraites de la base nationale MDO de Santé publique France à la date de l'analyse (**04/04/2018**) et n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- 802 cas ont été déclarés en région Nouvelle-Aquitaine, entre le 1er novembre 2017 et le 04 avril 2018
- 64 % des cas signalés résident en Gironde
- 22% ont été hospitalisés (dont un cas est décédé)
- 79% des cas n'étaient pas correctement vaccinés (données déclaratives)
- Un quart des cas (198, soit 25%) sont survenus dans un contexte de cas groupés (universités, structures de soins, établissements scolaires, communauté des gens du voyage…)
- Circulation du seul génotype D8 du virus pour 2018 et les deux derniers mois de 2017 en Nouvelle-Aquitaine (CNR Rougeole, CHU Caen)
- Couverture vaccinale insuffisante (de 70,8% à 81% selon le département avec deux doses de vaccin rougeole à l'âge de 24 mois) Une couverture à 95% est nécessaire pour l'élimination de la maladie
- De nouveaux cas restent possibles, et seront peut-être identifiés de façon rétrospective par les investigations toujours en cours.

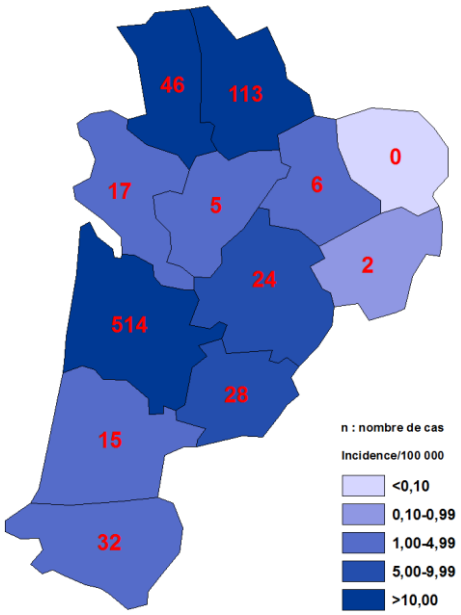

Figure 1 – Nombre de rougeole déclaré et incidence, par département de résidence en Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018 (n=802)

Attention, les données des deux dernières semaines ne sont pas consolidées

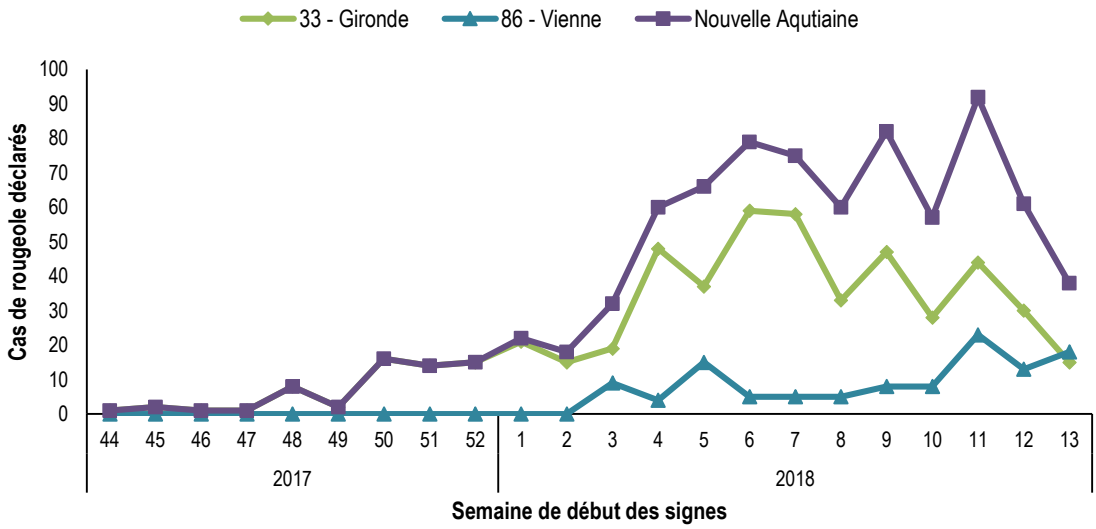

Figure 2 - Distribution hebdomadaire des cas déclarés de rougeole par semaine de début des signes, selon le département de résidence, en Gironde, Vienne et en Nouvelle Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018 (n=802)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018 (n=802)

Les indicateurs	Depuis le 1er novembre 2017	
Nombre de cas	802	
Dont cas hospitalisés	173	22%
Dont cas admis en réanimation	8	1%
Dont décès	1	-
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	1,1	
Age médian (années)	18	
Confirmation biologique		
Nombre de cas confirmés biologiquement	322	40%
Nombre de cas liés épidémiologiquement	136	17%
Nombres de cas cliniques	344	43%
Statut vaccinal *(nés après 1980 et statut vaccinal renseigné)*		
Non vaccinés	359	65,4%
Vaccinés 1 dose	73	13,3%
Vaccinés 2 doses	94	17,1%
Vaccinés, nombre de doses inconnu	23	4,2%

Tableau 2 – Cas groupés actifs*, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018
**plus de 3 cas groupés dont au moins 1 confirmé, en collectivité, dans les 30 derniers jours, hors clusters familiaux*

Clusters	Nb de cas
Université Bordeaux (33)	42
CHU Bordeaux (33)	23
Communauté des gens du voyage (33)	22
Communauté des gens du voyage (79)	20
Université de Poitiers (86)	19
Etablissement scolaire (86)	18
Etablissement scolaire (47)	4
Lieu non prévu pour habitation (33)	3

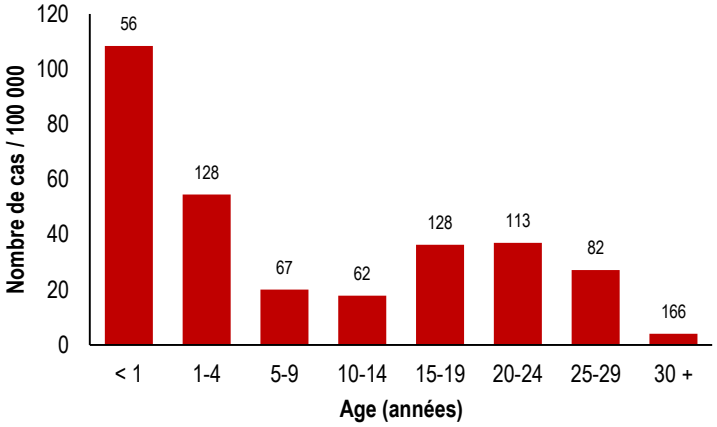

Figure 3 – Incidence et nombre de cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018 (n=802)

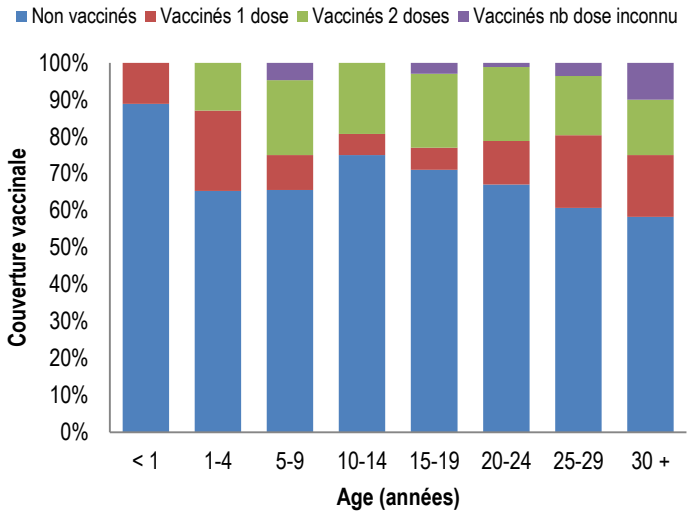

Figure 4 – Proportion de cas* selon leur statut vaccinal et classe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 04 avril 2018 (n=802)
** Sujets nés après 1980 et statut vaccinal renseigné*

Recommandations

Chez les nourrissons et les enfants, le calendrier vaccinal prévoit l'administration d'une première dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole à 12 mois et une seconde dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.
En savoir plus : Calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales selon l'avis du Haut conseil de la santé publique

Recommandations autour d'un cas de rougeole
- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage est recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 moins nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : personnes immunodéprimées, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées (rapport du HCSP du 19/02/2016 http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548] relatives à la prophylaxie post-exposition).

L'éviction du cas est recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. Le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Situation de l'épidémie au niveau national : Santé publique France
Des informations complémentaires sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr
Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Santé publique France

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur :
www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :
4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54